

Lotissement Marville
Mr LETANG -propriétaire-

*(Le N° 1 est la Copie
du Dossier)*

2

MINUTE

Copie

- A R R E T E -

Pièce jointe n°2

Le Préfet d'Ille et Vilaine , Officier de la Légion d'Honneur ,

Vu le projet de lotissement d'un terrain situé au lieu dit " Marville " à Saint-Malo, et appartenant à Mr Francois LETANG domicilié dans la même ville .

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Malo en date du 1er Avril 1925,

Vu l'avis de la commission Sanitaire de l'arrondissement de St-Malo

Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo vel incommodo ouverte à la Mairie de Saint-Malo le 28 Novembre 1925 ensemble l'avis du Commissaire Enqueteur . ,

Vu le certificat de publication et d'affichage de l'avis annonçant cette enquête, établi par le Maire ,

Vu l'avis de la Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages,

Vu les lois des 14 Mars 1919 et 19 juillet 1924

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 20 Aout 1825

- A R R E T E -

Article 1er- Est approuvé le projet de lotissement susvisé pour être exécuté conformément aux lois et règlements en vigueur, et à la délibération également susvisée du Conseil Municipal de Saint-Malo.

Un exemplaire du plan des lieux demeurera annexé au présent arrêté .

Article "2-

Le Sous-Préfet de Saint-Malo est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme ordinaire des actes administratifs .

Rennes le 1er Mars 1926

Pour le Préfet ,
Le Secrétaire Général-Délégué.

signé: ILLISIBLE

*Le 2 Mars 1926
amplification au Sous Préfet
sur un exemplaire visé
de plan et les autres pièces
du projet.
signé: Illisible*